

## **REWORLD MEDIA**

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 892.710,32 €

Siège social : 8, rue Barthélémy d'Anjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

439 546 011 RCS NANTERRE

---

---

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2019**

---

---

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, le **Lundi 16 décembre 2019 à 13 heures**, dans les locaux du cabinet LERINS & BCW AARPI situés 75, avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- ♦ *Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale ;*
- ♦ *Lecture du rapport complémentaire du Conseil sur l'utilisation de la délégation relative à la réalisation d'augmentation de capital par placement privé ;*
- ♦ *Lecture du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'utilisation de la délégation relative à la réalisation d'augmentation de capital par placement privé ;*
- ♦ *Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel au profit d'une personne dénommée ;*
- ♦ *Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés ;*

#### **A titre ordinaire :**

- ♦ *Ratification de la cooptation de M. Jérôme MASUREL en tant qu'administrateur ;*
- ♦ *Ratification de la cooptation de Mme Fleur JONG SOOK PELLERIN en tant qu'administrateur ;*
- ♦ *Attribution d'une enveloppe d'un montant total de 40.000 € aux membres du Conseil d'Administration à titre de rémunération de leurs fonctions (article L.225-45 du Code de commerce) ;*

#### **A titre extraordinaire :**

- ♦ *Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé d'un montant total de 12.599.999,20 € se décomposant en 100.398,40 € de valeur nominale et 12.499.600,80 € de prime d'émission par création et*

*émission de 5.019.920 actions ordinaires d'une valeur unitaire de 2,51 € se décomposant en 0,02 € de valeur nominale et en 2,49 € de prime d'émission ;*

- ♦ *Suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit d'un bénéficiaire dénommé : la société ARNOLDO MONDADORI EDITORE- SOCIETÀ PER AZIONI ;*
- ♦ *Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise ;*
- ♦ *Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités ;*
- ♦ *Questions diverses.*

L'objet du présent rapport est de vous donner des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors ladite assemblée.

A l'issue de la lecture du présent rapport, il vous sera également fait lecture des documents suivants :

- rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'utilisation de la délégation relative à la réalisation d'augmentation de capital par placement privé ;
- rapport des Commissaires aux comptes décrivant les motifs et les modalités de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée (article R. 225-113 et suivants du Code de commerce) ;
- rapport des Commissaires aux comptes sur la délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise.

## **1. MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un exposé sur la marche des affaires sociales de la Société.

Nous renvoyons au rapport financier semestriel 2019 disponible sur le site [www.reworldmedia.com](http://www.reworldmedia.com).

### ***Évènements importants intervenus depuis le début de l'exercice postérieurement à la publication du rapport financier semestriel***

#### ***1.1 Acquisition des sites Sports.fr et Football.fr auprès du groupe Lagardère***

REORLD MEDIA a annoncé le 1<sup>er</sup> octobre 2019 l'acquisition des sites Sports.fr et Football.fr auprès du groupe Lagardère. Cette acquisition vient renforcer significativement les positions du groupe dans l'univers du sport, Sports.fr et Football.fr regroupant au global 40 millions de pages vues par mois sur leurs sites et applications mobiles (source Google Analytics), et une communauté de près de 4 millions de fans sur les réseaux sociaux.

### 1.2 Emission d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration indique qu'il a fait usage de la délégation conférée aux termes de la dix-neuvième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2018 afin de procéder à l'attribution de 3.615.469 actions gratuites de la Société au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

### 1.3 Point d'étape sur l'intégration de Mondadori France

Désormais en phase d'intégration globale depuis la fin d'une clause de cession au 30 septembre 2019, le groupe met en place actuellement la nouvelle organisation des équipes avec de nombreuses nominations (promotion interne et recrutement externe) à la suite du départ programmé d'environ 200 journalistes qui ont souhaité exercer leur clause de cession comme il leur est légalement permis dans le cadre d'une cession majoritaire.

Le coût de la clause de cession est désormais évaluable à 22 M€. Le financement avait été le cas échéant prévu (facilité de crédit) dans le cadre de l'opération d'acquisition.

Sur l'activité print, la pérennité des magazines qui seront tous publiés dans les prochaines semaines montre la volonté du groupe d'entretenir leur qualité éditoriale.

En parallèle, la mutation digitale des nouvelles marques intégrées sur les plateformes technologiques du groupe a été entamée depuis maintenant plusieurs semaines, avec un fort potentiel de croissance et de rentabilité, dû à la faible digitalisation actuelle de ces marques. Le groupe montre ainsi son savoir-faire éprouvé dans la transition digitale d'actifs media depuis maintenant 7 ans.

## **2. RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. JÉRÔME MASUREL EN TANT QU'ADMINISTRATEUR**

Aux termes de la première résolution, il vous sera proposé de ratifier la cooptation en tant qu'administrateur, conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, de :

### **M. Jérôme MASUREL**

Né le 17 octobre 1979 à ROUBAIX

Demeurant 9 ter, passage Landrieu - 75007 PARIS

en remplacement de M. Alexandre ICHAI, décidée aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2019.

Jérôme MASUREL est Président fondateur de 50 Partners, un des principaux accélérateurs de start-up en France. Fondé autour de 50 entrepreneurs à succès dans les nouvelles technologies (Blablacar, LebonCoin, PriceMinister, ShowroomPrivé etc), l'accélérateur accompagne une sélection de start-ups grâce à un service complet (coaching, locaux, écosystème, relations internationales, aide au financement...) sur le long terme. Une offre dédiée aux projets à Impact environnemental et social a par ailleurs été lancée en 2018.

Jérôme MASUREL a démarré sa carrière en tant qu'analyste pour des fonds d'investissement tels Nextstage et Rothschild & cie (devenu Keensight) avant de devenir associé du réseau et fonds d'entrepreneurs Agregator. Il fonde 50 Partners en 2011 avec l'ambition de créer le premier fonds d'expertise et une solution à très forte valeur ajoutée pour les entrepreneurs.

Il siège également au Conseil d'administration de plusieurs startups BtoB et BtoC du digital, dans des secteurs tels que l'adtech, la cybersécurité, les plateformes de services et l'e-commerce.

### **3. RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MME FLEUR JONG SOOK PELLERIN EN TANT QU'ADMINISTRATEUR**

Aux termes de la deuxième résolution, il vous sera proposé de ratifier la cooptation en tant qu'administrateur, conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, de :

#### **Mme Fleur JONG SOOK PELLERIN**

Née le 29 août 1973 à SÉOUL (Corée du Sud)

Demeurant 30, rue Cuvier 93100 MONTREUIL

en remplacement de M. Paul AMSELLEM, décidée aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2019.

Fleur PELLERIN dirige depuis 2016 Korelya Capital, fonds d'investissement doté de 200 M€ levés auprès du géant de l'internet sud-coréen Naver et de sa filiale Line, dont la mission est d'investir dans des start-ups technologiques européennes et d'accompagner leur croissance.

Elle a été membre du gouvernement français durant 4 ans, prenant en premier lieu les fonctions de Ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Elle a durant ce passage à Bercy initié la dynamique de la « FrenchTech », favorisé des mesures fortes à l'égard des entrepreneurs, et s'est employée à mettre le numérique au cœur de l'action gouvernementale et de l'Etat. Fleur PELLERIN a par la suite été nommée secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, puis elle a occupé le portefeuille de Ministre de la Culture et de la Communication jusqu'en février 2016.

Elle est également administratrice indépendante de Schneider Electric, KLM, Talan, Devialet et Naver France. Elle siège par ailleurs aux conseils de diverses institutions et think-tanks (festivals CanneSeries et Eurockéennes, fonds de dotation du Musée du Louvre, Institut Montaigne, France Digitale).

### **4. ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE D'UN MONTANT TOTAL DE 40.000 € AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À TITRE DE RÉMUNÉRATION**

Aux termes de la troisième résolution, il vous sera proposé d'attribuer une enveloppe annuelle d'un montant total de 40.000 € aux membres du Conseil d'Administration à titre de rémunération au titre de leurs fonctions pour l'exercice social à débiter le 1er janvier 2020 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale, étant précisé que la répartition de cette enveloppe entre les membres sera décidée par le Conseil d'Administration.

**5. AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UN BÉNÉFICIAIRE DÉNOMMÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 12.599.999,20 € SE DÉCOMPOSANT EN 100.398,40 € DE VALEUR NOMINALE ET 12.499.600,80 € DE PRIME D'ÉMISSION PAR CRÉATION ET ÉMISSION DE 5.019.920 ACTIONS ORDINAIRES D'UNE VALEUR UNITAIRE DE 2,51 € SE DÉCOMPOSANT EN 0,02 € DE VALEUR NOMINALE ET EN 2,49 € DE PRIME D'ÉMISSION**

### **5.1 Motifs de l'augmentation de capital**

REORLD MEDIA a annoncé le 25 juillet 2019 que ARNOLDO MONDADORI EDITORE- SOCIETÀ PER AZIONI s'est engagée, en cas de réalisation de l'opération d'acquisition MONDADORI France, à investir un montant maximum de 12,6 M€ dans le cadre de toute augmentation de capital que pourrait réaliser REORLD MEDIA sur la base de la moyenne des cours de clôture des actions REORLD MEDIA (actions cotées sur Euronext Growth™ sous l'identifiant suivant : FR0010820274 ALREW) des vingt dernières séances de bourse précédant la date du Conseil d'Administration ayant convoqué l'Assemblée Générale.

Lors de sa séance en date du 5 novembre 2019, le Conseil d'Administration a souhaité lancer cette augmentation de capital.

Les fonds issus de cette augmentation de capital seront destinés à renforcer les fonds propres de la société.

### **5.2 Caractéristiques de l'augmentation de capital**

#### *5.2.1 Montant de l'augmentation de capital*

Aux termes des quatrième et cinquième résolutions, il vous sera proposé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 12.599.999,20 € se décomposant en 100.398,40 € de valeur nominale et en 12.499.600,80 € de prime d'émission.

#### *5.2.2 Nombre et nature des actions émises*

L'Augmentation de Capital serait réalisée au moyen de l'émission de 5.019.920 actions ordinaires de la Société (les « **Actions** »).

#### *5.2.3 Prix de Souscription des Actions*

Le prix de souscription s'élèverait à 2,51 € par Action se décomposant 0,02 € de valeur nominale et 2,49 € de prime d'émission, correspondant à la moyenne des cours de clôture des actions REORLD MEDIA (actions cotées sur Euronext Growth™ sous l'identifiant suivant : FR0010820274 ALREW) des vingt dernières séances de bourse précédant la date du Conseil d'Administration du 5 novembre 2019 ayant convoqué l'Assemblée Générale. Le détail du calcul figure en **Annexe 1**.

#### 5.2.4 Attributaire des Actions

Les Actions seraient intégralement attribuées à :

#### **ARNOLDO MONDADORI EDITORE- SOCIETÀ PER AZIONI**

(société par actions de droit italien au capital de 67.979.168,40 €, dont le siège social est situé 12, Via Bianca di Savoia – Milan (Italie), immatriculée au registre des sociétés de Milan Monza Brianza Lodi sous le numéro 07012130584)

#### 5.2.5 Modalités

Les modalités de souscription aux Actions seraient fixées comme suit :

- la souscription aux Actions devra être intégralement libérée par versement en numéraire au moyen d'un virement bancaire au crédit du compte bancaire spécialement ouvert dans les livres de la banque BNP Paribas au nom de la Société, dont les coordonnées auront été préalablement communiquées au souscripteur ;
- la souscription et la libération correspondante seront reçues au siège social à compter de la présente Assemblée et au plus tard le 31 décembre 2019. La période de souscription sera close par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite. Le Conseil d'Administration pourra proroger la période de souscription ;
- les Actions nouvellement émises seront des actions ordinaires, immédiatement négociables, et porteront jouissance immédiate au jour de leur émission (à savoir au jour où le Conseil d'Administration constatera la réalisation définitive de l'augmentation de capital corrélative). Elles seront, à compter du jour de leur émission, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales ;
- les Actions feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth™ ;
- le montant de la prime d'émission versée par le souscripteur sera inscrit sur un compte spécial « *prime d'émission* » sur lequel porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;

#### 5.2.6 Délégation de pouvoirs

Il vous sera proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toutes personnes habilitées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes démarches et d'exécuter tous actes à l'effet de la constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, et en conséquence, notamment de :

- recueillir le bulletin de souscription aux Actions et la libération correspondante ;
- constater, s'il y a lieu, la clôture par anticipation ou proroger la période de souscription ;
- constater la libération des Actions au regard du certificat du dépositaire et prendre acte de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social ;

- procéder à l'émission des Actions et demander leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth™ Paris ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- sur sa seule décision, s'il le juge opportun, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la prime d'émission des frais occasionnés par l'augmentation de capital ;
- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de l'administration fiscale, ainsi que toutes notifications à quiconque ;
- s'assurer que toutes les formalités consécutives à l'Augmentation de Capital ont bien été accomplies par la Société ;
- signer toutes pièces, tous actes et documents en exécution de la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans la limite des présents pouvoirs et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

## **6. DÉLÉGATION À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIÉS AYANT ADHÉRÉ À UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE**

Aux termes de la sixième résolution, il vous sera proposé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, de vous prononcer sur une délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société et des sociétés et groupements qui lui seraient liés au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration propose de rejeter cette résolution.

## **7. IMPACT DILUTIF – IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 2** et en **Annexe 3** un exposé sur l'incidence de l'émission des Actions sur le montant des capitaux propres par action à ce jour ainsi que l'impact dilutif sur l'actionnariat de la Société.

\*\*\*

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à l'exception de la sixième résolution relative à la délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise que nous vous proposer de rejeter.

**Le Conseil d'Administration**

**Annexe 1** : Modalités de fixation du prix par Action

**Annexe 2** : Impact dilutif

**Annexe 3** : Impact sur le montant des capitaux propres par action



**Annexe 1** : Modalités d'évaluation prix par Action

Le prix par Action retenue dans le cadre de l'Augmentation de Capital correspond à la moyenne des cours de clôture des actions REWORLD MEDIA (actions cotées sur Euronext Growth™ sous l'identifiant suivant : FR0010820274 ALREW) des vingt dernières séances de bourse précédant la date du Conseil d'Administration ayant convoqué l'Assemblée Générale :

| <b>DATE</b>    | <b>PRIX CLÔTURE (€)</b> |
|----------------|-------------------------|
| 08/10/2019     | 2,55                    |
| 09/10/2019     | 2,53                    |
| 10/10/2019     | 2,52                    |
| 11/10/2019     | 2,69                    |
| 14/10/2019     | 2,54                    |
| 15/10/2019     | 2,62                    |
| 16/10/2019     | 2,56                    |
| 17/10/2019     | 2,54                    |
| 18/10/2019     | 2,56                    |
| 21/10/2019     | 2,53                    |
| 22/10/2019     | 2,50                    |
| 23/10/2019     | 2,54                    |
| 24/10/2019     | 2,53                    |
| 25/10/2019     | 2,49                    |
| 28/10/2019     | 2,39                    |
| 29/10/2019     | 2,35                    |
| 30/10/2019     | 2,40                    |
| 31/10/2019     | 2,38                    |
| 01/11/2019     | 2,42                    |
| 04/11/2019     | 2,47                    |
| <b>MOYENNE</b> | <b>2,51 €</b>           |

**Annexe 2 : Impact dilutif**

|   | <b>PARTICIPATION DE L'ACTIONNAIRE EN %</b> |       |        |
|---|--|-------|--------|
| <b>SITUATION À CE JOUR</b>  | 1,00%                                      | 5,00% | 10,00% |
| <b>SITUATION APRÈS ÉMISSION DES 5.019.920 ACTIONS</b>   | 0,90%                                      | 4,49% | 8,99%  |
| <b>SITUATION EN CAS D'ATTRIBUTION/EXERCICE DE L'INTÉGRALITÉ DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ A CE JOUR (SOIT 7.131.485 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES)*</b> | 0,79%                                      | 3,93% | 7,86%  |

\* comprenant :

- 3.458.016 BSPCE
- 58.000 stock-options
- 3.615.469 actions gratuites

**Annexe 3** : Impact sur le montant des capitaux propres par action

|   | <b>CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ AU<br/>30/06/2019 (EN €), TELS QUE MIS À<br/>JOUR (*).</b> | <b>CAPITAUX PROPRES APRÈS<br/>ÉMISSION DES 5.019.920<br/>ACTIONS<br/>(EN €)</b> | <b>CAPITAUX PROPRES EN CAS<br/>D'ATTRIBUTION/EXERCICE DE<br/>L'INTÉGRALITÉ DES AUTRES VALEURS<br/>MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU<br/>CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ A CE<br/>JOUR (SOIT 7.131.485 ACTIONS<br/>COMPLÉMENTAIRES)**</b> |
|---|--|---|---|
| Capital social                            | 892.710,32   | 993.108,72  | 1.135.738,42  |
| Prime d'émission,<br>d'apport, de fusion. | 48.483.201,42  | 60.982.802,22   | 62.391.719,24   |
| Réserve légale                            | 75.234   | 75.234  | 75.234  |
| Autres réserves                           | 3.546  | 3.546   | 3.546   |
| Report à nouveau                          | (519.416)  | (519.416)   | (519.416)   |
| Résultat de l'exercice                    | (130.122)  | (130.122)   | (130.122)   |
| Provisions<br>réglementées                | 1.389.037  | 1.389.037   | 1.389.037   |
| <b>Total</b>                              | <b>50.194.190,74</b>   | <b>62.794.189,94</b>  | <b>64.345.736,66</b>  |

|  |               |               |               |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'actions                           | 44.635.516    | 49.655.436    | 56.786.921    |
| <b>Capitaux propres<br/>par action (€)</b> | <b>1,12 €</b> | <b>1,26 €</b> | <b>1,13 €</b> |

\*A suite de :

- (1) l'augmentation de capital résultant de l'apport en nature des titres Mondadori France du 31 juillet 2019.
- (2) l'augmentation de capital résultant de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires du 1er août 2019.

\*\*comprenant :

- 3.458.016 BSPCE
- 58.000 stock-options
- 3.615.469 actions gratuites